



# Fédération Nationale du Folklore Français

et sa section Européenne

## Us et Costumes

Nouvelle série - N° 30 – automne 2014

### Sommaire :

- *Nouveauté disque - page 1*
- *Le costume traditionnel de la Catalogne - page 2*
- *Centenaire de la naissance de Pierre Jakez HELIAS - page 5*
- *Autour des cornemuses - page 7*
- *Le mariage... côté masculin - page 8*
- *Côté cuisine : les pois d'Angole - page 10*
- *Il y 200 ans, les Gardes d'Honneur creusois – page 11*

### Nouveauté disque

**Gilles de Becdelièvre & Antonin Duval**

**Gargamas**

**Musique traditionnelle du Périgord et du Limousin**

**AEPEM 14-03**

Gilles de Becdelièvre et Antonin Duval, forts d'un ancrage solide en terre périgourdine et dans ses confins limousins, et d'une connaissance fine et amoureuse du répertoire traditionnel à danser, et aussi à chanter, de ce terroir, nous offrent un CD splendide, au son sincère et à la cadence impeccable. Ce duo est appelé à se faire un grand nom dans nos musiques traditionnelles. Assurément, ils n'ont pas eu tort d'aller réveiller Gargamas, ce doux géant qui aimait, un pied de chaque côté de la Dordogne, uriner tranquillement dans le fleuve...

Digipack livret 16 pages.

Indications des sources et des paroles (Oc et Français), 23 titres, durée : 40'11

AEPEM (Association d'Étude, de Promotion et d'Enseignement des Musiques Traditionnelles des Pays de France). Site : <http://aepem.com>.

# Le costume traditionnel de la Catalogne française aux XIXe et XXe siècles

(1ère partie)

Avec l'aimable autorisation de monsieur Laurent FONQUERNIE, historien.



Catalane teillant le lin  
aquarelle de Guiraud, vers 1860  
Musée Rigaud, Perpignan

Le département des Pyrénées Orientales se compose d'une partie catalane (l'ancienne province de Roussillon, et la Cerdagne française) et d'un territoire beaucoup plus petit de culture occitane : le Fenouillèdes, dont le costume est à rapprocher de celui du département de l'Aude.

## I- Les costumes traditionnels catalans

Au début du XIXe siècle, avec l'avènement du Romantisme, un grand nombre de lithographies s'attachent à décrire les costumes et les types locaux, notamment ceux des «anciennes provinces» de la France.

En 1833, A. Bayot imprime chez le lithographe Vidal *Collection des costumes Roussillonnais*, qui révèle une image assez précise des façons dont s'habillaient les habitants du département, ce qui n'est pas le cas de certaines gravures des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* du baron Taylor consacré au Roussillon. Un journaliste s'étonne et écrit en 1835 : «Nous regrettons pareillement que la vérité du costume n'ait pas été conservée dans les figures si habilement introduites pour animer la scène. Le vêtement des paysans choque les yeux des roussillonnais habitués à la vue du long bonnet catalan pour les hommes et du bonnet rond et de la capuche pour les femmes». Il faut donc regarder les gravures anciennes avec certaines précautions, notamment celles qui sont issues de productions hors département.

A cette époque le costume catalan désigne celui des «personnes du peuple ou de la campagne qui portent le costume national, c'est à dire le long bonnet rouge dont le bout flottant tombe sur les épaules, une veste et un pantalon de velours, une ceinture rouge et des espadrilles aux pieds». (Henry, 1823)



Famille roussillonnaise - aquarelle de Guiraud, vers 1860 -  
Musée Rigaud, Perpignan

Les femmes, vers 1830, portent des peignes à *la girafe* sous leur coiffe. C'est ce qui donne plus de hauteur au bonnet de la coiffe. Cette mode est très bien représentée dans les gravures du chevalier Prosper de Basterot dans son ouvrage *Voyage aux ermitages*. On la trouve aussi dans d'autres régions de France à la même époque.



Basterot, La fontaine bleue (détail), Ermitage de Consolation  
in *Voyage aux ermitages* (1829)



Couple de Roussillonnais  
vers 1860 - 1870  
photo JB Jacob  
11 rue des Ecoles-Vieilles,  
Perpignan  
coll. particulière

### La caputxa

La capuche (*caputxa*) «qui descend jusqu'au milieu du dos et qui est noire ou blanche, ne tient à aucune partie du vêtement : c'est une pièce d'étoffe doublée sur sa longueur et cousue à l'un de ses bouts. On l'arrête sur la coiffe avec une épingle». Repliée carrément sur la tête lorsque la Catalane est embarrassée, la capuche est sinon portée repliée sur le bras (Hugo, 1833). La *caputxa* que l'on voit ici à droite est, à cause de sa forme pointue, typique de la Cerdagne : cette région est un plateau pyrénéen qui a maintenu une différence d'habillement avec la plaine du Roussillon, plus propice aux échanges et à la circulation des modes.



*Caputxa* de Cerdagne  
Musée Casa Pairal,  
Perpignan



## Les coiffes catalanes

Les femmes du Roussillon arborent la coiffe catalane : «un petit bonnet garni à la catalane d'une dentelle cousue à plat et descendant sur le front» (A.Tastu, 1842). *El cofet*, bonnet de coton léger permet de poser et d'ajuster le dessous de coiffe en taffetas noir dont les deux éléments sont *el tupi* (bonnet) et *la plata* (la passe). Noués à l'aide de coulisses et épinglés, ces éléments reçoivent et mettent en valeur la coiffe de dentelles composée elle aussi d'un bonnet et d'une passe, épinglés et amidonnés. Cet ajustement compliqué est porté en général le dimanche et pour sortir, alors que le *cofet* porté seul est avant tout une coiffe de travail.



Une dernière coiffure est le mouchoir carré, *el mocador* ajusté sur le front, retombant sur les épaules et agrafé sous le menton par une épingle. En soie noire il est alors qualifié de *mocador de dol* (mouchoir de deuil).

*Légende des illustrations, de haut en bas et de gauche à droite*



1 et 2 - Aquarelles de Louis Companyo, début XXe s. coll. part.

3 - Primavera, terre cuite par G. Farrail (1837-1892) - Musée Rigaud, Perpignan

4 - Coiffe et *mocador* - La bénédiction des animaux à Elne, détail - M. Delaris, vers 1930 - CCI Perpignan

5 - Coiffe de deuil - Portrait de femme par E. Terrus (1857-1922) - Musée Terrus, Elne

6 - Catalane par Louis Delfau (1871-1937), coll. part.

L'abandon progressif du costume traditionnel catalan en Roussillon apparaît très tôt, notamment dans un poème d'Etienne Arago en 1841 (SASL, T.5). On remarque en effet des modifications notables dues à l'adaptation à la mode et dont le principal résultat est l'abandon de l'habit catalan masculin d'une manière rapide et progressive dès le premier tiers du XIXe siècle. D'un usage pratique, il a subsisté toutefois chez les pêcheurs, les bergers ainsi que les gitans sédentaires jusqu'au début du XXe siècle.



Son œuvre est gigantesque : écrivain (poèmes, contes, ouvrages sur les costumes, théâtre...), journaliste en français et en Breton, il collabore de 1960 à 1975 au quotidien « Ouest France » et à l'hebdomadaire « La Bretagne à Paris » (aux côtés de Charles Le Quintec) dans lesquels il publie plus de 700 chroniques. Il anime également, de 1946 à 1958, plus de 400 émissions de radio et, de 1968 à 1978, de nombreuses émissions de télévision. Il est également cofondateur du Festival de Cornouaille à Quimper en 1948.

Si « le Cheval d'Orgueil » est son ouvrage le plus connu, on lui doit aussi de nombreux romans parmi lesquels nous vous recommandons « L'herbe d'or » (1982) et, moins connu, « La colline des solitudes » (1984).

Pierre Jakez HELIAS s'éteint à Quimper le 13 août 1995.

Voici l'une de ses nombreuses chroniques parue dans « La Bretagne à Paris » vers 1975.

Bernard BELOUET

Cercle celtique Breiz hor Bro

## LE TOUR DU BOURG

# LA COMPLAINTE DE PENMARC'H

J e vais vous conter ce que je sais d'un naufrage qui s'est produit à Penmarc'h dans le temps passé. Ne me demandez pas quand. Le temps passé, personne ne sait quand il commence, il n'a pas de milieu ni de fin. C'est un sac ouvert et sans fond où se mélange tout ce qui a été. Mais ce fut un grand naufrage, croyez-moi, puisqu'une complainte a été élevée à son sujet par des gens qui en avaient vu d'autres sans s'émouvoir plus qu'il ne fallait. Ils enterraient les noyés avec honneur, ce qui était leur devoir, et ils se partageaient les débris pour leur peine, ce qui était leur droit, pensaient-ils, même s'il n'était pas marqué sur le papier. Les papiers étaient salés par des messieurs qui avaient des boucles sur leurs souliers. S'ils avaient été pieds nus sur la grève en espérant leur nourriture de la mer, ils auraient travaillé de la plume autrement.

Il n'y a pas encore cinquante ans que mon ami Youenn Drézen écoutait la complainte aux veillées de Guilvinec. Il n'a pas pu en retenir que les couplets, trop nombreux pour la petite mémoire qui nous reste depuis que nous avons appris à lire. Mais il assure que c'est la plus belle chanson de mer du Pays Bigouden. Et c'est vrai qu'on ne peut pas l'entendre sans céve-cœur. Dommage qu'elle se soit cassée en morceaux comme les navires dont elle parle. J'en ai attiré deux couplets par ci, trois couplets par-là, il manquait toujours ce qui était en moins. C'est peut-être à ce prix qu'un faits divers tourne en légende.

C'était une flottille, montée par des gens d'Audierne, qui avait longtemps cherché le vent au sortir du port. Et alors qu'on arrivait de nuit sur le front de Penmarc'h, voilà qu'une furieuse tempête se lève d'un seul coup. Quelques instants après, la mer est barattée par les fourches de tous les diables d'enfer. Les marins ont beau se démener de leur mieux, ils sont entraînés vers la redoutable barre des Etoacs. Et ensuite que s'est-il passé ? La complainte chante qu'il y avait des lumières dans la grande église de Penmarc'h. Elle chante malédiction aux gens de Penmarc'h, les accusant d'avoir allumé le saint lieu pour attirer les navires à la côte. On dit que ces gens-là n'étaient pas contents, naguère encore, quand ils entendaient seulement siffler l'air de la chanson. L'auriez-vous été à leur place ? Leur église a été bâtie en l'honneur des marins et pour leur protection. S'il y avait des feux dessus ou dedans, cela ne pourrait être que pour attirer de prendre garde, non pour tromper. Y avait-il seulement des feux ? C'étaient peut-être les éclairs qui illuminaient les vitres ou des épars dans le ciel. Des feux devant, des feux derrière, dit la complainte, des feux partout. Le glaive de l'archange ou la mer s'allumant toute seule par sa propre fureur. Une chose est certaine, c'est que tous les bateaux se fracassèrent sur les rochers de Porz-Karn.

Et la mer se mit à rougeoyer du sang des chrétiens. Elle vomit d'étranges rouleaux de goémans. A l'intérieur de chacun d'eux, il y avait un cadavre. On les rangea les uns à côté des autres sur l'herbe rase. Le jour n'était pas encore levé qu'on en comptait déjà plus de cent. Alors, un ménageur du voisinage nommé Dreo s'en fut atteler son cheval à sa charrette pour transporter les corps, trois par trois au cimetière de Penmarc'h.

Mais la nouvelle avait déjà été portée à Audierne. Là-bas, les veuves s'étaient mises en marche à la fin de la nuit pour rejoindre Porz-Karn par la côte qui est le plus court chemin. A l'aube, c'était la marée basse, on les vit apparaître en un seul groupe à plus de deux lieues au nord. Elles avançaient durement sur la grève nue, luttant contre le vent qui n'avait pas cessé de souffler. Il y en avait plus de sept fois vingt. Chacune d'elles portait sur l'épaule un linceul blanc pour ensevelir son époux. Certaines l'avaient préparé d'avance, dès le premier jour de leur mariage. Arrivées à Porz-Karn, les voilà qui retournaient les corps morts face au ciel les uns après les autres, les voilà qui essuient les visages avec un coin de linceul pour tâcher de les reconnaître. Et de s'interroger mutuellement : « Avez-vous vu le mien ? » — « Comment l'aurais-je vu s'il est à se faire manger par les crabes jaunes ? » Il en manquait, hélas, un certain nombre que la mer n'a jamais rendus. Celles qui retrouvèrent la dépouille de leur époux s'agenouillèrent auprès d'elle pour réciter des chapelets sans fin. Et puis, elles suivirent au cimetière de Penmarc'h la charrette du nommé Dreo avec leurs hommes dedans trois par trois. Une seule, dit-on, voulut emporter le sien à Audierne dans une charrette à bras. Elle partit par la grève en chantant. Les débris de la charrette furent ramassés sur les galets en face de Plovan. Du noyé, ni de sa veuve, aucune nouvelle alors ni depuis.

La veille, on avait tenu la foire de Sainte-Catherine.

Pierre JAKEZ HELIAS.

## TRO AR VOURH

# GWERZ PENMARH

M OND a ran da gonta deoh ar pezh a ouzon diwar-benn eur penseadeg c'hoarvezet e Penmarh en amzer dremenet.

Na houlenit ket pezarave. An amzer dremenet, den ne oar pezarave e voulher ganti, n'eus enni na krelzenn na diwez. Eur zah digor ha distrad ez eus outi mesket ennan kement tra a zo bet. Braz, avad, ar penseadeg, kredit ananon, peogwir ez eus bet savet eur werz diwarnan gand tu-o-doa gwelet peb seurt traou all heb froma muih eged ma oa red. Ha douara ar re veuzet gand enor, pezh a oa dever dezo, ha lodenna an drail-lachou etrezo evid ofoan, pezh a oa o gwir war o meno, zoken ma ne oa ket merket ar giz-se war ar paper. Ar paperou a oa louzet gand outrounez o bouteler blouket. Ma vijent bet o kantreal divoutou war an aot en eur hortoz o boued digand ar mor, moarvad o-dije labourer gand o fluenn en eur mod all.

N'eus ket hoaz hanter kant vloaz, ma mignon Youenn Drezen a zelaoue ar werz e beilledeg ar Gelveneg. N'eo ket kad da zerhel gantan an oll goubladou, re vraz an hiver outo evid an envorig a jom ganeom abaoe on-eus desket lenn. Touni a ra, avad, eman aze kaerra son vor ar Vro-Vigoudenn. Ha gwir eo ne heller ket klevoud anezi heb rann-galon. Domaj m'az eo draillet e tammou e-giz al listri ma komz outo. Paket m'ueus daou goublad aman, tri all aze, atao e vanke an tamm re nebeud. Gand ar briz-se, marteze, e tro em darvoudenn da vojenn.

Eur flod a oa, warni patred euz Gwaien, hag he-doa klasket pell an avel goude diborzet. Ha dres pa oad o tigouezoud da noz etal Penmarh, setu eur barrad amzer zot o tarza war eun taol. Eun nebeud goude, ar mor a zo mesket gand firhier oll diaouet an Ivern. Kaer o-deus ar vartolodet dis-paha gwella ma hellont, kaset int etregez chaoser spontuz ar Helot. Ha Petra zo c'hoarvezet goude ? Ar werz a gan e oa gouleier e iliz vraz Penmarh. Kana ra malloz da Benmarzh, o tamall dezo beza enaoet al leh zantel da zedenna al listri war-du an aot. Konta a reer ne oa ket laouen an dud-se, nevez zo hoaz, pa glevont c'hwitellad zoken ton ar ganaouenn. Ha bez e vijeh bet, c'hwil ? Savet eo bet o iliz evid enor ha gwarez ar vartolodet. Ma oa gouleier warni pe enni, ne helle beza nemed d'ober kelou da deurel evez, n'eo ket da lakaad da fizia. Ha bez e oa gouleier kennebeud ? Ne oa er gont, marteze, nemed ar barradou luhed a enaoe ar gwer ne an dardennou en oabl. Gouleier dirag, gouleier adrenv, eme ar werz, gouleier a heb tu. Kleze an arhel pe ar mor oh enaoit e-unan diwar e gounnar. Eun dra a zo asur, an oll listri a oe brevet war reter Porz-Karn.

Hag ar mor stagas da ruza gand gwad ar gristenien. Dis-lonka reas ruellennou bezin iskiz. Ekreiz pehini eur horv maro, lakeet oent a renk, an eil e-kichenenn egile, war ar grimenn. Ne oa ket tarzet hoaz goulo-deiz, hag e oa outo oustpenn kant. Neuze eun tieg euz tro-war-dro, an Dreo e ano, a gerzas da sterna e varh ouz e garr da charrea ar horvou, tri ha tri, beteg bered Penmarh.

Hogen, kaset oa bet ar helou dija da Waien. Du-ze, an intanvezet o-doa 'n em lakeet war vale, da zibenn-noz, evid tizoud Porz-Karn dre an aot, da lavaroud ar betra hent. Ker-tent hag an deiz, izel ar mor, e oent gwelet o fond en eur strollad nemetan, oustpenn diou leo war-du an uhel. Bale a reent tenn war-raog penn-da-benn gand an drézenn noaz, o striva ouz an avel ha n'e-noa ket ehaned da c'hwiza. Ouspenn seiz ugent oa outo. Gand pepini e oa war he skoaz eil linsel wenn da zebella he gwaz. Lod o-doa pourchaset anezi en araog, dieg devez o eured. Erruet e Porz-Karn, setu int o trei ar horvou maro ouz an nenv an eil goude egile, setu int o torcha an dremmou gand eur horn linsel da glask anavezoud anezo. Hag o houleni an eil digand eben : « Gwelet ho-peus ma hini ? — Penaoz em-befe gwelet anezan m'eman oh ober boued d'ar hranked melen ? »

Fazie ree meur a hini, siwaz, ha biskoaz n'int bet restalet gand ar mor. Ar re a gavas relegenn o fried a zoullinas dirazi da zibuna chapeladou difin. Ha da houde e haullas da vered Penmarh karr an Dreo gand o gwazed ebarz tri ha tri. Unan hepken, emezer, a fellas dezi kas heb hini ganti beteg Gwaien en eur harr bian. Mond a reas kuit dre an aot en eur gann, Res-tachou ar harr a oe kavet da zastum war a hini dirag Plovan. Euz an hini beuzet nag euz e wreg, kelou ebet neuze nag abaoe.

An devez araog e oa bet dalhet foar Santez Katell.  
Per Jakez HELIAS.

**AUTOUR DES CORNEMUSES**  
§§§  
**CORNEMUSES, UN INFINI SONORE**  
**De Jean Pierre VAN HEES**



La cornemuse est un des instruments populaires les plus pratiqué dans le monde. En France, de nombreux terroirs l'ont utilisée, Berry, Bretagne, Languedoc, ... sous des noms divers. Voici un livre qui devrait intéresser tous les musiciens se passionnant pour cet instrument.

L'ouvrage revisite les multiples facettes de la cornemuse, et les sources d'information historiques projettent sur l'instrument un éclairage nouveau qui balaye nombre d'idées reçues, tant d'un point de vue musical que sociologique.

Toutes les cornemuses connues sont recensées, classifiées et représentées dans un magnifique catalogue photographique.

Aux nombreuses illustrations s'ajoutent deux DVD.

Le premier démontre les techniques de jeu et donne des exemples musicaux représentatifs de répertoires où la cornemuse est utilisée : chant grégorien, polyphonies du Moyen Âge et de la Renaissance, opéra baroque, concerto classique, musique contemporaine. Le second comporte plus de cent portraits de cornemuses du Monde jouées par des musiciens traditionnels et facteurs d'instruments.

Cet ouvrage de 400 pages est édité par COOP BREIZH au prix de 69,00 € : une bonne idée de cadeau à offrir aux passionnés.

En complément, signalons également la sortie d'un CD qui ne devrait pas laisser indifférent les amateurs de ce magnifique instrument :

**Mélodies en sous sol**  
**Musique traditionnelle des grandes cornemuses du centre.**  
**Double CD AEPEM 14-04**

Dans l'histoire du renouveau des musiques traditionnelles, les grandes cornemuses ont toujours eu une place à part. Peu nombreuses au début des années 1980, elles se sont multipliées grâce aux demandes des musiciens et au savoir-faire des luthiers. Gravées ou incrustées, les grandes musettes ont toujours attiré l'œil par leur taille et la richesse de leurs décorations. Leur son, rond, moelleux, fascine les sonneurs et étonne, par sa douceur, ceux qui les entendent pour la première fois. Les musettes, jouées ici en solo, duo, parfois accompagnées de vielle, de violon, de flûte, de voix ou d'accordéon, sont toutes, à deux exceptions près, de tonalité plus grave que le sol de la 16 pouces, cornemuse du Centre la plus répandue actuellement. Ce double album présente des musiciens qui pratiquent les grandes musettes et interprètent un répertoire traditionnel du Centre-France plutôt inédit et adapté à ces instruments.



Double CD Digifile, livret 32 pages. Indications des sources. Analyse de Jean-François « Maxou » Heintzen.

Traditionnel : Auvergne, Berry, Bourbonnais, Dauphiné, Flandres, Franche Comté, Limousin, Nivernais-Morvan, Savoie, Vivarais (71 titres). Plus un air d'Eglise et un menuet d'E.-Ph. Chédeville (XVIIIe siècle).

Durée :

CD 1 : 71'23

CD 2 : 71'12

## LE MARIAGE ... côté masculin

Quand on se marie, on met son plus beau costume...

L'homme se doit de montrer sa richesse, et la femme, son attachement à la tradition.

Autant dans un passé lointain (XVIIIe) le costume traditionnel a été de mise pour les deux époux, force est de constater que le passage à l'époque « moderne » a dissocié la tenue de l'homme de celle de la femme. Le travail (la richesse) passe de la campagne à la ville.

Lui, se tourne résolument vers l'avenir : il adopte la « tenue bourgeoise ». Elle, affirme encore son attachement aux racines : elle porte le vêtement traditionnel.



La femme devient réellement la gardienne de la tradition, et ce sera elle qui aura la lourde tâche de conserver et transmettre les valeurs ancestrales aux générations futures.

Phénomène observé tant en Ariège à Massat (ci-dessus) que dans la vallée d'Ossau (ci-dessous)







Le phénomène, lié à l'exode rural, n'est pas une exclusivité pyrénéenne... Il peut s'observer ailleurs : en Bretagne, en Catalogne, en Normandie, en Alsace... et même... plus loin... beaucoup plus loin...

Alain AUDOUY – HORA & E.F.R.B.



O mon païs que t'an touts quitat  
 Qu'an preferat la vilo  
 Aquets gar çous tan embejous !  
 Qu'aben t robat riqueso  
 S'ay dounc tabe princesso.  
 Nani mossur, qu'aurey gran degreù  
 De deichar mas aulhetos !  
 Tan que viurey, las goardarey !  
 De montanho encoèro  
 Non se hè pas mey bergèro.  
 Que har ey jo sens mon cujala  
 Tout croubit de verduro ?  
 Si ay da partir, lèu voy morir !  
 Tan pis per tu la bèlo  
 Demoro t'y fidèlo !...

O mon pays, ils t'ont tous quitté  
 Ils ont préféré la ville,  
 Ces garçons si envieux !  
 Nous avons trouvé la richesse...  
 Viens donc aussi princesse.  
 Non, monsieur j'aurais grand regret  
 De laisser mes brebis !  
 Tant que je vivrai, je les garderai !  
 Aller encore à la montagne  
 Cela ne se fait plus, bergère.  
 Que ferais-je sans mon bercail  
 Tout recouvert de verdure ?  
 Si j'ai à partir, je vais mourir bientôt !  
 Tant pis pour toi la belle  
 Reste-y fidèle !...

## POIS D'ANGOLE

(cette recette est utilisée en accompagnement : viande, ...)

500 g de pois d'Angole écosés, 1 morceau de giraumon (1),  
100 g de lard fumé,  
2 ou 3 cives,  
persil,  
thym,  
1 oignon,  
ail,  
huile,  
clous de girofle,  
sel et poivre,  
igname (facultatif).

Après avoir écosé les pois, faites-les blanchir cinq minutes dans de l'eau bouillante et égouttez. Blanchir également le lard fumé coupé en petits dés.

Dans une cocotte, versez 3 cuillères à soupe d'huile et faites revenir les lardons, les cives hachés, le persil, l'oignon émincé, l'ail écrasé et le giraumon en morceaux.

Versez les pois d'Angole et faites revenir cinq minutes.

Recouvrir d'eau, salez, poivrez. Ajoutez les clous de girofle, le thym, laissez cuire, à couvert, pendant environ une heure.

Terminez la cuisson à feu doux, à découvert, pour faire "consommer" les pois (c'est-à-dire réduire le liquide et obtenir un mélange "crémeux") tout en remuant de tant à autre avec la louche.

(1) Giraumon : potiron

Hibiscus



## IL Y A 200 ANS LES GARDES D'HONNEUR CREUSOIS

Le baron Camus du Martroy, préfet de la Creuse depuis 1810, avait vu la jeunesse des campagnes creusoises décimée par la conscription. En effet après les désastres de Russie, les appels lancés pour tenir tête à la sixième coalition se heurtaient, dans la région du centre pauvre et éloignée des invasions, à la lassitude générale souvent même à une hostilité visible. Or, par décret du 5 avril 1813, il lui est ordonné la levée de quatre régiments montés de GARDES D'HONNEUR à recruter exclusivement parmi les jeunes gens appartenant à l'aristocratie, encore épargnée, de naissance, de fonction ou de fortune. Cet appel, assez ingénieux, flattait l'orgueil des familles et la vanité juvénile que la création de ce corps destinait à accompagner l'Empereur dans tous ses déplacements. Ils étaient assimilés, comme tel, à la Vieille Garde et avaient droit au grade d'officier après un an de



guerre. En réalité le décret obligeait nobles anciens ou nouveaux, tous les fonctionnaires, bons bourgeois et gros propriétaires à contribuer ici soit de leur sang, soit de leur bourse, parfois même de l'un et l'autre. Chaque département était taxé à un contingent déterminé par minimum et par maximum (25 à 51 cavaliers pour la Creuse). Le préfet devait suppléer par des désignations d'office au défaut d'engagements volontaires. Chaque appelé devant fournir sa monture et son équipement, des listes classant les citoyens aisés en huit catégories permettaient de fixer, sauf exception, le versement de chacun en proportion de ses moyens. Les recettes constituaient un fond commun allégeant la charge des

Gardes d'Honneur les moins fortunés et devaient laisser au trésor des ressources pour d'autres fins militaires.

Le 14 avril, du Martroy dépeignit au Ministre de la guerre la pénurie d'hommes et de chevaux que présentait la Creuse et lui proposa de simples subsides en argent. La réponse fut immédiate et excluait toute discussion. Il lui était demandé d'obtenir, sur le champ, son minimum et d'arriver au maximum en usant de ses pleins pouvoirs. Aussi, le 11 mai, le préfet avait-il terminé ses statistiques, mis en recouvrement ses rôles et transmis une liste de 26 Gardes d'Honneur. Simultanément le préfet acheta à Paris, sur les entrées en fond commun, des fournitures pour confectionner habillements et équipements. Enfin, le 5 juillet, il annonçait que 27 Gardes d'Honneur, destinés au

4<sup>ème</sup> régiment, arriveraient à Lyon le 16. La dépense prévue de 1400 francs par cavalier avait été dépassée et la préfecture avait dû fournir 14 équipements à 661 francs y compris les sabres, demandés après coup, 16 chevaux d'une moyenne de 639 francs et enfin 4 harnachements à 189 francs. Les « volontaires » avaient payé le surplus.

Une liste complémentaire de cinq noms éleva, en août, le contingent de la Creuse à trente-deux Gardes. Le compte d'emploi des recettes qui fut établi à ce moment s'éleva à 45969 francs 80 et le 15 décembre les régiments discutaient encore avec les préfets et les familles pour une nouvelle indemnité de petit équipement. Cependant les Gardes d'Honneur avaient quitté leur dépôt pour rejoindre Napoléon. Ils se distinguèrent à Hanau, Leipzig, Landau, Montmirail et Reims. Le général Philippe de Ségur a eu le 4<sup>ème</sup> régiment sous ses ordres et les a cités à maintes reprises dans ses Mémoires. Après la première abdication, les Gardes originaires des départements enlevés à la France regagnèrent leur pays ; les autres rentrèrent dans leur foyer. Les corps dissous ne furent pas reconstitués lors des cent jours.

#### LISTE DES GARDES CREUSOIS D'HONNEUR PRESENTEE PAR LE PREFET

Adam, de Dun. – le père percepteur

Belot J.B., de la Celle. – étudiant

Cressant, de Guéret. – fils de J.R. propriétaire

Charrière Fabricius, d'Ahun. – le père notaire

Chanoine Antoine-Sylvain, de Ladapeyre. – étudiant

Decourteix Michel, d'Evaux. – étudiant

Deboudachier, de Châtelus. – le père juge de paix

Delage De La Roche, de Fresselines. – le père propriétaire

Dissoubreix, de Dun. – le père propriétaire

Dubois, de Bénévent. – le père receveur de l'enregistrement (s'est inscrit de lui-même)

Durouzeaud Billard, d'Ahun – sans revenu, fils de veuve

Couturier de Fourmoué, de Guéret. – oncle baron et maire

Genouille-Beauvais Louis, de Bétête

Geay-Couvallette, de Grand Bourg

Hangard Pierre-Auguste, de Grand Bourg. – étudiant

Leclerc, d'Evaux. – le père notaire

Miquel, de Jarnages. – le père maire

Segrette De La Ribière, d'Aubusson. – le père président du tribunal

Saingthorent, de Boussac. – le père légionnaire, ex-préfet

Sallet-Duverger, de la Souterraine. – le père avocat

Souchard, d'Evaux

Tixier Marie-Jacques, de Pontarion. – inscrit volontairement

Tixier-Dubreuil, de Felletin. – le père propriétaire (7 enfants)

Thomas De Lajardeix, de Dun. – très bon mathématicien

Vallanet, d'Auzances. – le père notaire

Depouthe, de Sannat. – le père propriétaire (conduite passable, peu d'éducation. De la plus ancienne noblesse du pays, allié aux Laroche-Aymon, le père émigré, ancien chouan) Réformé par le Ministre

## LISTE SUPPLEMENTAIRE

Couton, d'Auzances. – étudiant

Defumade, d'Ahun. – étudiant (se livre avec ardeur à l'art militaire)

Grozieux Jean-François, de Chambon. – sans état

Jouannique André, d'Evaux. – légionnaire, inscrit à sa demande, sergent major, 21 ans de services.

Désigné pour recevoir l'Ordre des Trois Toisons d'Or, a fait les campagnes d'Egypte.

Montaudon, de La Souterraine. – rayé par le Ministre comme élève à saint-Cyr

Marceron, de Jarnages. – fils de veuve (inscrit sur la demande de sa mère veuve d'un capitaine d'infanterie légère tué à Aboukir. A du goût pour la cavalerie.)

La première liste n'a que 26 noms tandis que la correspondance en compte 27. Cependant les listes statistiques de sections indiquent comme appelé Léonard Decoudier, du Grand Bourg, étudiant, et le 5 juin le préfet écrit qu'il a ajouté un jeune homme peu fortuné nommé Mosnier dont le frère, allié au comte Cornudet, est au service.

